

**REMISE DU RAPPORT DE LA COMMISSION
NATIONALE
POUR L'ELIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL
CONFERENCE DE PRESSE
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET EUROPEENNES,
M. BERNARD KOUCHNER**

(Paris, 28 juillet
2008)

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Madame la Sénatrice,

Général,

Vous avez fait une œuvre bien utile, je vous en remercie. Je salue le président mais également chacun d'entre vous.

Monsieur le Président, vous avez bien résumé la situation qui est, d'une certaine façon, plutôt positive, même si, je ne la sens pas assurée d'elle-même pour l'avenir. A mes yeux, la CNEMA est chargée d'une mission fondamentale que les uns et les autres - parlementaires, organisations non gouvernementales, société civile, administrations - remplissent à merveille.

Au fil des ans, l'initiative de quelques-uns est devenue une grande et belle aventure collective. Mais ce n'est pas parce que votre bilan est positif que les choses évoluent systématiquement dans le bon sens. Vous avez, sans doute, relevé les mises en garde contenues dans le Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne de la France. Je les ai rappelées notamment lors de l'inauguration du Centre de crise. Quand j'étais secrétaire d'Etat chargé de l'Action humanitaire auprès du ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, j'avais réussi - grâce à l'action de ce dernier et du président François Mitterrand - à ce qu'un étage soit consacré à la gestion des crises mais cet instrument a été très vite écarté. Quelques années plus tard, je suis revenu dans ce ministère et aujourd'hui il dispose d'un Centre de crise sur trois étages. Votre engagement contre le premier des fléaux, c'est-à-dire la lutte contre les mines antipersonnel, doit absolument continuer car il y a encore de nombreuses urgences humanitaires.

Ces urgences ont changé de nature mais elles appellent à un travail global et coordonné que vous incarnez dans cette commission admirable. C'est un modèle à suivre. Votre engagement pour le bannissement des mines antipersonnel est significatif de bien des choses notamment parce que c'est l'un des vrais devoirs d'ingérence devenu "droit d'ingérence". C'est à partir de trois grandes organisations militantes dont Handicap International, que la mobilisation est née. Elle est née

autour de personnes qui se mêlaient de ce qui ne les regardait pas, ce sont celles-là qui sont à l'origine de cette mobilisation.

Rien ne prédisposait ces médecins à s'intéresser spécialement aux conséquences des mines antipersonnel. Dans cette génération, les personnes pensaient plutôt à leurs patients, aux titres universitaires et à exercer une médecine pas du tout déshonorante mais ils n'avaient pas encore le goût de l'action humanitaire. Puis ce goût est venu petit à petit et quelques-uns de ces médecins se sont dit que c'était mieux de prévenir que de guérir, vieil adage médical. Pour cela il fallait faire de la politique et ils n'ont pas reculé. Parce que c'est de la politique que de bâtir une concertation internationale d'abord entre Organisations non gouvernementales, puis de sensibiliser un certain nombre de pays majeurs dont la France, le Canada, qui se sont sentis concernés mais aussi de sensibiliser les Nations unies, de réussir à organiser une conférence internationale et d'arriver au bannissement des mines antipersonnel, non seulement à l'interdiction de ces mines antipersonnel mais aussi à l'interdiction de leur fabrication. C'était cela son objectif. Il était méconnu mais combien justifié.

C'est un modèle de droit d'ingérence humanitaire c'est-à-dire qu'à partir des souffrances des uns et des autres, on s'aperçoit que l'on devrait prévenir ces souffrances et pas simplement se contenter d'y apporter une solution provisoire, même si c'est déjà un premier pas. Je voudrais féliciter cet élan, qui ne s'est pas limité à une conférence internationale puisqu'il y a eu ensuite une loi qui a fait que votre commission soit légalement investie, non seulement de pouvoir d'exploration mais aussi de pouvoir politique, comme savoir qui a détruit les mines, pourquoi, comment, etc... Est-ce suffisant ? Cela n'est pas suffisant, mais au moins en France on l'a fait et je vous en félicite tous. Si je suis un peu pessimiste, ce n'est pas seulement parce que, en reprenant l'image du Centre de crise du ministère, il y a trois étages au lieu d'un, néanmoins la symbolique n'est pas indifférente.

Aujourd'hui, à Bagdad, trois femmes se sont fait exploser causant la mort de 50 personnes et en blessant des dizaines d'autres. Qu'est-ce que l'on fait ? Que les mines soient déposées sous forme de jouet pour que les enfants puissent s'en saisir et se faire arracher une main ou un bras, ce n'était déjà pas très beau mais que soi-même l'on participe de ce mouvement, on a d'abord vu des kamikazes, puis des jeunes gens et maintenant ce sont des femmes, il y aura bientôt des enfants - je crois qu'il y en a même déjà eu. Je n'ai donc pas l'impression que les progrès soient de ce point de vue extrêmement évidents.

De plus, ce qui est de moins en moins évident, c'est que l'intervention humanitaire pendant les crises n'est plus aussi respectée qu'avant. L'action humanitaire elle-même est en train, je crois, de se modifier considérablement. C'est la raison de votre présence et c'est la raison pour laquelle le législateur devrait absolument vous demander, vous autoriser, et vous prier de poursuivre le maintien de vos activités.

Cependant, il y a encore, dans bien des frontières, à bien des détours de chemins, dans les montagnes et dans les plaines, des millions de mines antipersonnel toujours aussi dévastatrices. Les efforts qui ont été faits, grâce à vous en particulier, par la communauté internationale ne sont pas suffisants, il faudrait les poursuivre.

Il y a évidemment, et je salue les militaires ici présents, beaucoup de spécialistes du déminage qui ont travaillé dans ces champs. Mais, lorsque l'on connaît le terrain et par exemple - puisque l'on en a beaucoup parlé ces derniers temps - le Moyen-Orient, on sait qu'il y a à la frontière entre Israël, le Liban et la Syrie des milliers de mines antipersonnel, sans compter les armes à sous munitions dont nous nous sommes occupés notamment à la Conférence de Dublin qui s'est achevée sur un succès. Désormais, il faut passer à la ratification mais je crois que la France n'a pas à rougir de faire tout cela.

En revanche, la France a à rougir de laisser s'échapper la responsabilité de protéger, le droit d'ingérence et l'intervention humanitaire. On le constate que ce soit au Darfour mais aussi au Zimbabwe, au Kenya, ou encore en Birmanie. Aujourd'hui, certaines personnes du monde humanitaire disent : "Il ne fallait pas forcer les Birmans, ils sont chez eux". Bien sûr ils sont chez eux mais les victimes aussi. C'était déjà le cas à votre époque, les victimes étaient dans leur pays et les dictateurs comme les gouvernements respectables à ce moment-là ne souhaitaient pas d'intervention. C'était leurs victimes, leurs morts, leurs blessés, leurs souffrances, on a la sensation que l'on est revenu à ce point.

Nous n'avons pas été capables de forcer la porte de cette Birmanie qui ne se serait pas beaucoup défendue. Mais on n'a pas voulu, on n'a même pas respecté la loi que la communauté internationale s'était pourtant votée ! L'argument étant : ce n'est pas la guerre. Mais justement, la responsabilité de protéger est née d'autre chose que de la guerre, elle est née des catastrophes naturelles. C'est parce que nous pouvions nous rendre sur les terrains touchés par les catastrophes naturelles, que nous avons essayé d'aller où l'on ne pouvait jamais se rendre c'est-à-dire dans les zones de conflits. La responsabilité de protéger s'enracine, se fonde dans les catastrophes naturelles et en Birmanie, c'était une catastrophe naturelle, dont encore aujourd'hui nous ignorons le bilan.

Nous régressons et je crois qu'il faut le souligner. Mais il faut aussi vous dire combien il est précieux que vous, vous continuiez.

Lorsque tous les présidents réunis à Charm el-Cheikh dans le cadre de l'Union africaine ont accueilli M. Mugabé par des applaudissements en lui disant qu'ils respectent la souveraineté du Zimbabwe et que l'on n'a pas le droit de se mêler de ses affaires intérieures alors même que le chef de file de l'opposition, M. Tsvangirai était arrivé en tête au premier tour de l'élection présidentielle, c'est encore une régression terrible de la responsabilité de protéger.

Cela s'arrangera peut-être. Des personnes très respectables ont décidé qu'on ne voulait plus nous voir. Mais qui ne voulait-on plus voir ? Les personnes qui, en Afrique, ont abusé d'un certain nombre de privilèges, qui ont exploité plutôt qu'ils n'ont valorisé. Mais en même temps on refuse la protection des victimes comme cela se passe au Darfour. D'ailleurs, au Darfour, on nous a dit : pas de troupes européennes.

Je voulais donc vous dire que j'apprécie beaucoup votre travail réalisé par des personnes solides et courageuses. Je vous remercie, Monsieur le Président ainsi que tous les membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Je vais me plonger dans ce rapport avec la volonté de permettre la poursuite de cette action, qu'elle se poursuive au-delà des frontières car, si en France, l'action de ce Groupe a été remarquable, il n'en est pas de même partout. Il faut que cela se poursuive. Dans beaucoup d'endroits, il y a encore de nombreux volontaires extrêmement courageux qui s'attardent sur les maux de cette terre, dangereuse pour les enfants, les femmes, pour tout le monde. Ces ONG sont un exemple de ténacité et de courage - parce qu'il en fallait, pas seulement pour aller sur les champs de mines, pas seulement pour apporter des soins médicaux, mais pour braver l'interdit de faire de la politique lorsque l'on est humanitaire. Maintenant, les humanitaires demeurent humanitaires, la politique a retrouvé ses prérogatives et l'un et l'autre s'éloignent doucement sans que l'on y prenne garde. Vous en êtes donc les sentinelles vigilantes et je vous remercie beaucoup pour votre travail./.